

ARRETE N°2025 - 123
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Saint-Didier-de-Formans, Frédéric VALLOS

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1-2 et L 2213.1 à 6 suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-1 à R 411-8, R 411-25 et 2

Vu le Code pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la demande en date du 06 août 2025, de Madame FAYE Elise, pour l'entreprise EIFFAGE ROUTE - Région Centre Est 57, quai du Rhône - 01700 MIRIBEL pour des travaux de réfection d'enrobé au croisement de la RD 936 et route de Mogas RD 88A pour le compte du département de l'Ain pour une durée de travaux de 1 jour le 09 septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public sur les voies précitées d'une durée d'un jour le 09 septembre 2025.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise EIFFAGE Route, est autorisée à occuper le domaine public, pour des travaux de réfection d'enrobé au croisement de la RD 936 et route de Mogas (RD 88a) pour une durée de travaux d'un jour le 09 septembre 2025 ;

Article 2 : Le stationnement des véhicules (véhicules légers et poids lourds) sera interdit à proximité des travaux (excepté pour l'entreprise *Eiffage Route* pour la réalisation des travaux).

Article 3 :

La route d'Ars :

- Mise en circulation alternée par feux

Route de Mogas :

- Barrée
- Déviation PL par la route d'Ars
- Déviation VL par le chemin du Pont neuf, Chemin de la Tannerie ou route de Mogas, Chemin du Vieux Bourg et Route d'Ars

La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords.

Les riverains conserveront dans la limite des contraintes techniques l'accès à leur propriété.

Article 4 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par l'entreprise **EIFFAGE Route**. Elle sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée.

La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le site des travaux par l'entreprise **EIFFAGE Energie Systèmes**.

Article 6 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- L'entreprise EIFFAGE ROUTE - Région Centre Est 57, quai du Rhône - 01700 MIRIBEL
- Gendarmerie de Trévoux 01600
- Police municipale de Trévoux 01600
- Département de l'Ain – Service voirie de Laiz

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet arrêté
Et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant
Le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2
Mois à compter de sa notification.
Notifié le

Fait à Saint-Didier-de-Formans,
Le 06 aout 2025,
Le Maire,
Frédéric VALLOS

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "SAINT-DIDIER-DE-FORMANS" around the perimeter and a central emblem. The signature is fluid and extends across the stamp.

Où est-ce ?



